

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 626

présenté par
Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 44

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« elle »,

Les mots :

« cette société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.